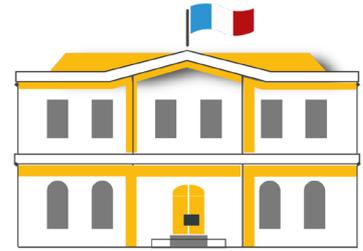


# Tout au long de la vie



Formation - Angers

## LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC : QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?



### Objectifs

L'objectif principal de la formation est de présenter de manière dynamique les valeurs du service public telles qu'elles sont définies dans la loi et vécues dans les collectivités. Par exemple, les agents contractuels doivent connaître les particularités de leur nouveau contexte professionnel. Pour certains, ces valeurs ont besoin d'être définies, explicitées. Pour d'autres elles sont connues et à l'origine de leur engagement. Dans tous les cas, une meilleure compréhension des enjeux contemporains entrainera une plus grande adhésion aux droits et obligations des fonctionnaires.

La formation doit permettre au bénéficiaire de comprendre

- les textes qui définissent les valeurs du service public, notamment les principes d'égalité de traitement, d'intérêt général, de continuité de service et de neutralité ;
- son rôle comme agent territorial dans l'application et la défense de ces valeurs ;
- les termes du débat contemporain sur les valeurs du service public.

À l'issue du stage, l'agent sera à son tour capable d'expliquer les valeurs du service public et de donner des exemples. Il comprendra mieux l'action municipale et son devoir de réserve, notamment auprès des élus.

### Public et prérequis



Les agents titulaires, contractuels  
ou en cours d'intégration.

### Lieu



Pour les collectivités,  
entreprises ou établissements  
de santé des Pays de la Loire.

### Nombre de candidats à préparer



15 agents maximum

### Formateur



**Stéphane Rimbault** : professeur des écoles en disponibilité, j'exerce le métier de formateur indépendant depuis 20 ans. Je prépare les agents aux écrits et aux oraux des concours de la fonction publique, par exemple celui d'attaché territorial. J'interviens aussi dans les établissements hospitaliers pour des formations sur la laïcité ou les droits et devoirs des fonctionnaires.

### Durée



une demi-journée  
(3 h 30)

## Description

Lors d'un premier temps de discussion, le socle des valeurs semblera faire consensus : égalité de traitement, intérêt général, continuité de service et neutralité. L'intervenant fera des rappels historiques pour montrer que même ce socle fait ou a fait l'objet de débat :

- égalité de traitement / discrimination des minorités, loi sur la parité
- intérêt général / légitimité des élus, devoir de réserve et « lanceurs d'alerte »
- continuité du service / droit de grève
- neutralité / loi 1905, loi contre le voile à l'école
- ...

Ensuite, par l'étude du vocabulaire, l'intervenant amènera les stagiaires à s'interroger sur les limites supposées entre les valeurs du public et les valeurs du privé, souvent mises en opposition. Cette activité permettra d'aborder d'autres thèmes : le management public/privé, les nouvelles attentes des usagers, les délégations de service, la maîtrise de la dépense publique, l'image des fonctionnaires dans la société, la place des opérateurs privés dans la construction de la ville... Au-delà des discours politiques qui souvent opposent les uns aux autres, du propos simpliste sur le service public forteresse, gardien de l'intérêt général, les agents doivent avoir conscience des mutations en cours dans la société :

- crise de l'autorité et des institutions ;
- montée de l'individualisme et du consumérisme ;
- concurrence et fracture des territoires ;
- révolution numérique.

Ce sont bien ces défis, beaucoup plus que les idées reçues d'un camp ou d'un autre, qui interrogent les missions des services publics et la permanence de ses valeurs.

Enfin, l'intervenant insistera sur l'une des spécificités du service public territorial : la présence des élus et le contrôle démocratique de l'action. Les obligations de discrétion, de neutralité et le devoir de réserve seront appliqués par les agents s'ils comprennent et adhèrent aux idéaux défendus par le service public, par delà les circonstances.

Les rappels historiques et juridiques sont une partie essentielle de la formation. Mais, un temps plus important est consacré à l'échange, à la confrontation des points de vue, dans un esprit de tolérance. Il ne s'agit en aucun cas d'écouter « la bonne parole » de l'intervenant. Au contraire, il faut chercher l'expression des agents, les laisser réagir. La formation comporte aussi des mises en situation : « Que feriez-vous si... ? ». Les textes juridiques existent et nous aident à trancher. La formation doit répondre aux interrogations concrètes des agents.

## Programme de la demi-journée

<b>9h</b>	<b>Accueil</b> , tour de table <b>Repères juridiques</b> : les statuts de 1983, les lois de Rolland, la loi Déontologie de 2016 Vocabulaire : <b>les mots du privé / les mots du public</b> . Tracer une frontière. Quelles différences pour quelles valeurs ?
<b>pause</b>	
<b>12h30</b>	- Dessins et caricatures de presse : les <b>idées reçues</b> sur les fonctionnaires. Débats. - Mises en situation : <b>quiz ou vrai/faux/joker</b> - Pour aller plus loin : <b>revue de presse</b> . Les valeurs du service public dans l'actualité. - Bilan, évaluation à chaud.

## Supports

- Les articles de la Gazette des communes ;
- les articles de loi ;
- une frise chronologique ;
- des dessins et caricatures de presse ;
- la Charte de déontologie de l'agent de la fonction publique territoriale (CdG 51) ;
- des articles de presse récents.

## Contact et modalité d'accès

Vous pouvez nous contacter directement ou nous donner les coordonnées de votre employeur.



[contact@toutaulongdelavie.fr](mailto:contact@toutaulongdelavie.fr)



02 41 48 68 10

## Durée estimée entre la demande et le début de la formation

Environ 15 jours.

## Évaluation des acquis

Quiz en fin de séance.

## Accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques lors de la formation. N'hésitez pas à contacter notre référent handicap.  
Stéphane Raimbault : 02 41 48 68 10

## Tarif

À Angers : à partir de 525 € / demi-journée.  
Nos formations sont financées par les employeurs.